

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28414**

Intitulé

Conseiller(ère) en naturopathie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Centre de formation professionnelle et de promotion agricole de Hyères (CFPPA de Hyères)

Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330 Spécialités plurivalentes des services aux personnes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le « Conseiller en naturopathie » met en place des actions de développement des ressources personnelles (physiques, psychologiques, ...) afin d'optimiser le bien-être de la personne. Le « Conseiller en naturopathie » est un cadre libéral ou un salarié qui agit prioritairement dans le domaine de la prévention et de l'éducation au bien-être. Il assure une éducation au bien-être psychosomatique en se basant sur plusieurs domaines d'activité.

Le titulaire est capable de :

1. Réaliser des bilans de vitalité associés à l'alimentation et à l'hygiène dans une démarche préventive
2. Réaliser des programmes de bien-être associé à l'alimentation et à l'hygiène dans une démarche préventive
3. Réaliser des pratiques et savoir donner des conseils en hygiène vitale
4. Faire du conseil en biologie préventive adapté au bien-être
5. Faire du conseil pratique en nutrition individualisée

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Activité libérale: conseiller(ère) en milieu privé.

- Salarié : en centre de repos, de retraite, de convalescence, de jeûne, cliniques spécialisées, hopitaux spécialisés, centre de bien-être en général, en centre de formation, club de sport,.....

Naturopathe

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

Réglementation d'activités :

Métier répertorié par l'INSEE

Le conseiller(ère) en Naturopathie doit respecter l'article L4161-1 du code de la santé publique.

Au niveau de la CEE reconnu comme pratique complémentaire (1997 rapport " Lannoye/Collins")

Métier enregistré au Bureau International du Travail à l'O.N.U.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

OTI 1 : Bilans de vitalité: techniques appropriées

OTI 2 : Programmes de prévention psychosomatique

OTI 3 : Hygiène vitale: techniques et conseils appropriées

OTI 4 : Connaissances et maîtrise de la biologie préventive adapté au fonctionnement psychosomatique

OTI 5 : Connaissances et Conseils: pratiques, individualisés en nutrition

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Nombre de personnes composant le jury : 4 - <i>Organisme de tutelle</i> : 50 % Le Directeur du centre et un enseignant - <i>Professionnels</i> : 50 % Un employeur et un salarié
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2017	X	Nombre de personnes composant le jury : 4 - <i>Organisme de tutelle</i> : 50 % Le Directeur du centre et un enseignant - <i>Professionnels</i> : 50 % Un employeur et un salarié
---------------------------------------------	---	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Conseiller(ère) en naturopathie" avec effet au 31 mai 2011, jusqu'au 21 avril 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

CFPPA de Hyères (VAR)
32 chemin Saint Lazare
83400 Hyères les palmiers .
hyères.agricampus.educagri.fr
Tél: 04 94 00 55 55

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CFPPA de Hyères (VAR) - 32 chemin Saint Lazare - 83400 Hyères les palmiers .

Historique de la certification :